



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue sans avis de convocation, le trente (30) octobre deux mille vingt-quatre (2024), à 18h00, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de Monsieur Christyan Dufour, maire, et en présence des conseillers suivants :

- Monsieur Bernard Boudreault, conseiller poste #2,
- Madame Martine Harvey, conseillère poste #3,
- Monsieur Patrice Harvey, conseiller poste #4,
- Madame Kathleen Normand, conseillère poste #5,
- Madame Noëlle-Ange Harvey, conseillère poste #6,

lesquels sont tous membres du conseil municipal, forment quorum et renoncent à l'avis de convocation. Monsieur Doris Moisan, conseiller au poste #1, est absent et n'est pas présent sur le territoire de la municipalité.

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

#### **Ouverture de la séance**

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2024-10-350

#### **Révision de l'intersection des chemins des Coudriers et de la Bourroche – Adjudication du contrat pour l'exécution des travaux**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a lancé un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat de réfection de l'intersection du chemin des Coudriers et du chemin de la Bourroche (projet 601-120-1641);

**CONSIDÉRANT QUE** trois soumissionnaires ont déposé une soumission à la suite de cet appel d'offres, soit :

9099-3197 Québec Inc. (Construction St-Gelais) :	175 937.04 \$ taxes incluses;
EJD Construction Inc. :	203 323.17 \$ taxes incluses;
Dexor Inc. :	266 598.28 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission la plus basse reçue est celle de 9099-3197 Québec Inc. (Construction St-Gelais) au coût de 175 937.04 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de 9099-3197 Québec Inc. (Construction St-Gelais) est conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat de réfection de l'intersection du chemin des Coudriers et du chemin de la Bourroche à 9099-3197 Québec Inc. (Construction St-Gelais), au montant de 175 937.04 \$ taxes incluses. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

**2024-10-351 Révision de l'intersection des chemins des Coudriers et de la Bourroche – Contrat à Englobe Corp pour le contrôle de qualité des matériaux**

**CONSIDÉRANT** le projet mentionné en titre;

**CONSIDÉRANT QUE** des prix ont été demandés à trois entreprises de contrôle de la qualité des matériaux, soit Englobe, Groupe Géos et Laboratoires d'expertises de Québec Ltée;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi les entreprises ci-dessus énumérées, seulement deux prix ont été reçus, dont celui de Englobe Corp au montant de 15 886.16 \$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Englobe Corp afin d'effectuer le contrôle de qualité des matériaux concernant le dossier de réfection de l'intersection du chemin des Coudriers et du chemin de la Bourroche, au montant de 15 886.16 \$ plus taxes, selon l'offre de services datée du 16 octobre 2024. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

**2024-10-352 Révision de l'intersection des chemins des Coudriers et de la Bourroche – Contrat à HARP Consultants pour la surveillance des travaux**

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater HARP Consultants afin d'effectuer la surveillance de bureau et de chantier du dans le dossier de réfection de l'intersection du chemin des Coudriers et du chemin de la Bourroche, et ce, au montant de 8 300.00 \$ plus taxes concernant la surveillance de bureau et environ 15 525.00 \$ plus taxes concernant la surveillance de chantier. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

**2024-10-353 Aqueduc et égout – Ajustement des conditions salariales de monsieur Guy Lapointe, responsable des réseaux d'aqueduc et d'égout**

**CONSIDÉRANT** les discussions ayant eu lieu entre monsieur Lapointe et les ressources humaines;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajuster les conditions salariales de monsieur Guy Lapointe, responsables des réseaux d'aqueduc et d'égout, de la façon déterminée à huis clos par le conseil municipal lors d'une séance de travail tenue le 20 août 2024 et d'une séance de travail tenue plus tôt ce jour. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

### **Clôture de l'assemblée**

Le président déclare la clôture de l'assemblée à 18h25.

---

**Christyan Dufour,  
Maire**

---

**Pamela Harvey, notaire, DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière**

### **Attestation du maire**

Je, Christyan Dufour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

---

**Christyan Dufour,  
Maire**

### **Approbation du procès-verbal**

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 12 novembre 2024. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

---